

Séance extraordinaire du 15 mars 2017
Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville

Présences à la séance :

Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu et MM. Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Gilles Delorme, maire de Marieville, Jacques Ladouceur, préfet et maire de Richelieu, Michel Picotte, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien, et Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Absent de la séance : M. Alain Brière, maire de Rougemont.

Le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par l'article 152 du *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Est également présent à l'ouverture de la séance : Susie Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Rouville.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

Résolution 17-3-066

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Le préfet, M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30 et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de M. Robert Vyncke, appuyée par Mme Jocelyne G. Deswarte, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de signature d'entente pour l'étude sur l'optimisation des services incendie
3. Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au Fonds des petites collectivités Volet 2 – Infrastructures collectives
4. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-3-067

2. Autorisation de signature d'entente pour l'étude sur l'optimisation des services incendie

Considérant que la MRC a déposé une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la réalisation d'une étude sur l'optimisation des services incendie;

Considérant que la signature d'une entente entre le MAMOT et la MRC de Rouville sera nécessaire, advenant que la MRC reçoive cette aide financière;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Picotte, appuyé par M. Gilles Delorme et **résolu** d'autoriser le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Rouville à signer pour et au nom de la MRC une entente à intervenir, advenant l'octroi d'une aide financière, avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation par la MRC de Rouville d'une étude sur l'optimisation des services incendie.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

Résolution 17-3-068

3. Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au Fonds des petites collectivités Volet 2 – Infrastructures collectives

Considérant que la MRC désire déposer une demande de subvention dans le cadre du *Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Fonds des petites collectivités - Volet 2 – Infrastructures collectives* pour financer des travaux d'asphaltage d'une partie de la piste cyclable La Route des Champs;

Considérant que la date limite de dépôt d'une telle demande est le 31 mars 2017;

Considérant, dans le cadre de cette démarche, que la MRC de Rouville doit s'engager à payer un montant représentant 33 1/3 % du coût des travaux admissibles du projet, soit un montant présentement estimé à 396 592 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Delorme, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** :

- de déposer une demande de subvention dans le cadre du *Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Fonds des petites collectivités - Volet 2 – Infrastructures collectives* pour financer des travaux d'asphaltage sur une partie de la piste cyclable La Route des Champs qui sont évalués à 1 189 776\$;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC cette demande;
- De confirmer l'engagement de la MRC à payer 33 1/3 % des coûts totaux admissibles du projet, soit un montant estimé à 396 592 \$, advenant l'obtention de la subvention.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget

Résolution 17-3-069

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Picotte, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu**, de lever la séance à 18 h 35.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget

le préfet

la secrétaire-trésorière